

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date et heure de la séance : 17 décembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 8

Absents : 2

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER- Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

**Absents** : MM. Nicolas BERNARD - Florian CATINOT

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°25/12/17/001**

**OBJET** : Dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces de détail - année 2026

Monsieur PRONONCE rappelle que la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques, ainsi que l'article 3132-26 du Code du Travail, permettent au Maire d'accorder des dérogations au repos dominical pour les commerces de détail installés sur le territoire communal.

Dans ce cadre, le Maire doit solliciter l'avis du Conseil Municipal avant d'arrêter la liste des dimanches, laquelle doit obligatoirement être publiée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Pour l'année 2026, il est proposé que les dimanches 06, 13, 20 et 27 décembre 2026 soient accordées en dérogation au principe de repos dominical.

52LO

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'autorisation de quatre dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces de détail pour l'année 2026 (dimanches 06, 13, 20 et 27 décembre 2026).

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOpte à l'unanimité**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 18 décembre 2025  
Reçu en préfecture le 18 décembre 2025

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.